

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR13.05PR
concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 950'000.--
pour les travaux de réfection des infrastructures du chemin du Fontenay
et la réfection de la chaussée**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 9 avril 2013. Elle était composée de Mesdames Joëlle Bettex, Hélène Grand, Valérie Jaggi Wepf, désignée premier membre, Marceline Millioud, Monique Müller, et Messieurs Pascal Blum, Jean-David Chapuis et Didier Forestier.

La délégation municipale était composée de Mme Gloria Capt, Municipale du SEY et M. Olivier Schmid, chef du service des énergies ad interim. Nous les remercions pour leurs explications claires et détaillées et pour leur disponibilité.

Comme mentionné dans le préavis, les infrastructures des réseaux des énergies du chemin du Fontenay datent de 1955. La distribution du réseau basse tension est de conception ancienne. De nombreuses pannes électriques s'y sont produites au cours des trois dernières années. Le réseau de distribution du gaz est à la limite de sa capacité. Le réseau d'eau est également en fin de vie.

Les pannes récurrentes du réseau électrique deviennent coûteuses car il faut alimenter le quartier provisoirement ce qui génère des désagréments pour les habitants. Pour l'électricité basse tension, un nouveau type de distribution sera installé et ainsi lors d'un éventuel problème, il n'y aura plus besoin de couper l'électricité dans toute la rue. Les luminaires au mercure et au sodium seront remplacés par des lampes LED. Les éventuels détecteurs de mouvement seront installés par la suite.

Concernant le réseau de gaz, il y a actuellement 14 branchements, dont 7 seulement sont actifs. Les propriétaires qui refuseront d'utiliser le gaz se verront supprimer les branchements jusqu'à la route. Cette manière de faire fait partie de nouvelles normes de sécurité érigées par SEY.

Ces travaux permettront l'installation de 4 nouvelles bornes d'hydrantes. D'autre part, afin d'éviter un maximum de nuisance, les travaux seront effectués pendant les vacances scolaires.

A propos de l'aménagement de la chaussée, des équipements légers tels que bacs à fleurs et marquages au sol devraient être posés. Mais l'étude des aménagements définitifs, n'a pas encore été effectuée par URBAT, car l'urgence est le remplacement des conduites et des luminaires.

Conclusions :

Au vu de l'état des infrastructures actuelles, de l'urgence des travaux, notamment du remplacement des conduites du réseau de distribution basse tension, du réseau de distribution du gaz et du réseau d'eau, la commission vous recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis 13.05 PR tel que présenté.

Yverdon-les-Bains, le 14 avril 2013

Valérie Jaggi Wepf

